

INFORMATIONS ET MARCHE A SUIVRE POUR ENGAGEMENT APPRENTI-E-S

CANDIDAT-E-S

Nous proposons aux candidat-e-s de postuler via l'UIG et de passer les évaluations cantonales EVA&EVAtech dans des sessions réservées à l'UIG dès mi-janvier 2025, à raison de 1 ou 2 sessions par mois entre février et juin 2025.

L'UIG se charge ensuite de transmettre les dossiers complets avec les résultats des évaluations aux entreprises lui ayant annoncé des places d'apprentissage.

Alternativement des candidat-e-s pourraient bien entendu postuler directement dans les entreprises.

Les intéressé-e-s peuvent retrouver toutes les explications et informations utiles sur notre **Espace candidat** www.cep-formation.ch/candidat

ENTREPRISES

Les sélections et engagements peuvent commencer dès novembre et doivent être terminés avant le 30 juin, afin de permettre la constitution et l'organisation des classes de l'école professionnelle et du CEP, de la meilleure façon avant la période estivale, mais au plus tard au 31 juillet.

Attention pour des raisons de place le CEP ne peut pas garantir l'accueil de tous les apprenti-e-s de 1^{ère} année dual pour bénéficier de l'année de base à la pratique professionnelle au CEP.

Par conséquent, plus la sélection et le recrutement de vos apprenti-e-s sont tardifs, plus nous risquons de nous retrouver dans une situation d'impossibilité d'accueil des apprenti-e-s au CEP.

Rappel des étapes pour les entreprises :

- 1. Réception et analyse des dossiers de candidature reçus par postulation directe auprès de l'entreprise, ou alors reçus via l'UIG.**
- 2. L'entreprise débute son processus de sélection et de recrutement :** pré-sélections des candidat-e-s sur dossier, contact des candidat-e-s présélectionnés pour proposer 1^{er} entretien, puis stage (fortement recommandé), et enfin entretien final et signature du contrat.
- 3. Lorsque la sélection est terminée, l'entreprise prépare le contrat d'apprentissage et ses annexes :**
 - a) le contrat d'apprentissage vierge est téléchargeable sur <https://www.ge.ch/devenir-entreprise-formatrice/engager-apprenti-apprentie>
 - b) le contrat devra débuter au plus tard le jour de la rentrée scolaire genevoise, au plus tôt il peut débuter le 1^{er} juillet
 - c) salaire et vacances : voir recommandations de l'UIG sur <https://www.uig.ch/cct-uig-unia/>
 - d) pour les apprenti-e-s frontalier-ère-s ou étranger-ère-s, une demande de permis doit être déposée rapidement à l'OCPM (Office cantonal de la population et des migrations)

- e) réunir les pièces qui doivent être annexées au contrat <https://www.ge.ch/entrer-apprentissage/demarche-entree-formation>
 - f) convocation du/de la candidat-e choisi-e (et de son représentant légal si il/elle est mineur-e) pour la signature du contrat d'apprentissage
 - g) envoi du contrat en 3 exemplaires (signatures originales) et de ses annexes à l'**OFPC, Service de la formation professionnelle, Pôle Technique, Rue Prévost-Martin 6, CP 192, 1211 Genève**. Ou par email à l'adresse surveillance-apprentissage-poletechnique@etat.ge.ch .
Après enregistrement et validation du contrat, l'OFPC renverra à l'entreprise et à l'apprenti-e une copie validée et se chargera de l'inscription aux cours théoriques professionnels (CFPT ou EPSIC).
4. **Informez sans tarder le CEP** du/des engagement/s à delucia@cep-formation.ch en indiquant le nom du/des candidat-e-s engagé-e-s et pour quelle-s profession-s. Pour les Cours Inter-entreprises (CIE) de la 1^{ère} année au CEP*, ce dernier se charge de le/les convoquer pour la rentrée au CEP, après réception de l'annonce d'engagement-s.

**Pour rappel, à Genève les apprenti-e-s des métiers de l'industrie sont engagé-e-s par l'entreprise, ils suivent toute la partie théorique à l'école professionnelle, mais durant tout ou partie de la 1^{ère} année ils/elles suivent la partie pratique au CEP à Pont-Rouge. Cette 1^{ère} année au CEP constitue la formation pratique de base appelée « CIE » (cours inter-entreprises). A la fin de leur préparation pratique au CEP, les apprenti-e-s intègrent leur entreprise et continuent les cours théoriques.*

UIG – Union Industrielle Genevoise
Coordination Entreprises & Formation
Claudine De Lucia
022 304 40 50 - delucia@cep-formation.ch

UIG – décembre 2024